
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **DEBORAH CATENI & JAMES WELTON
(PECKFORD);**

(ci-après « les Bénéficiaires »)

C. : **GESTION IMMOBILIÈRE TÉTREAUCLAIR
INC.;**

(ci-après « l'Entrepreneur »)

ET : **LA GARANTIE DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S14-061602-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 8 juillet 2014



Julie Houle
Greffière